

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Marine marchande : de nouveau en grève

L'ATMOSPHÈRE se dégrade à nouveau à la Marine marchande. Les agents, en grève depuis la semaine dernière, revendiquent la mise en application d'une kyrielle de points contenus dans un protocole d'accord signé entre leur Syndicat et les responsables de leur administration.

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

C'EST à nouveau le service minimum à la Marine marchande. Les agents de cette administration publique, s'estimant encore lésés dans le fonctionnement de leur administration, ont décidé de freiner le déroulement de leurs activités. En grève depuis lundi dernier, les membres du Syndicat maison exigent de meilleures conditions de travail et le règlement intégral de certaines primes. Et ont planté un piquet de grève devant le siège de la Direction générale de la Marine marchande située près du port d'Owendo.

" Cette grève n'est pas dirigée contre la personne de Monsieur Fidèle Angoue Mba, notre directeur général... ", corrige d'entrée, Serge Alain Moussounda, secrétaire national du syndicat national des agents de la Marine marchande (Synamm), en l'entame de l'entretien qu'il a accordé à la presse. Si les agents en colère reconnaissent qu'à son arrivée, le directeur général actuel avait trouvé, sur la table, un certain nombre de problèmes à résoudre,



Piquet de grève au siège de la Direction générale de la Marine marchande à Owendo.

ces derniers lui reprochent toutefois d'être à l'origine de nouvelles difficultés sans avoir totalement résolu les précédentes. " Il y a

longtemps qu'on n'avait plus vu la Marine marchande avoir trois trimestres de frais de visite impayés ", affirme le secrétaire

général du Synamm.

Plus précisément, les membres du Syndicat revendiquent les différents points suivants : or-

ganisation des états généraux de la Marine marchande ; paiement des arriérés des frais de visite aux agents du service de signalisation maritime ; construction du siège de la Marine marchande ; intégration du service de la signalisation maritime au sein de la Direction générale de la marine marchande ; explications sur le retrait de 100 % des recettes de la Marine marchande par l'État ; retour de la prime de rendement ; paiement de deux trimestres d'arriérés des primes de rendement, et bien d'autres points figurant dans le protocole d'accord établi entre la Direction générale de la Marine marchande et les responsables du Synamm. Le syndicat souligne que le renforcement des capacités est aussi, pour eux, une question importante. Certains parmi eux doivent subir une formation militaire déjà programmée à la gendarmerie. Malheureusement leur administration garde le silence sur cette question depuis plus de huit mois, révèle-t-il.

Tout comme la prime de rendement et celle des frais de visite sont très attendues. Ils affirment aussi que le Trésor public devait reverser à la Marine marchande une ristourne d'environ 1 200 000 000 de francs CFA. 700 000 000 de francs ont déjà été décaissés pour payer la première tranche de primes de rendement, une partie des frais de visite, ainsi qu'une partie d'arriérés de loyer du bâtiment qui abrite le siège de la Direction générale. La deuxième tranche, d'un montant de 500 000 000 de francs ne leur est toujours pas parvenue.

Toutefois, les grévistes reconnaissent que la mise en place de la mutuelle de la Marine marchande qui figurait parmi les questions à résoudre à la prise de fonctions de Fidèle Angoue Mba, est quasiment effective. Ladite mutuelle n'attend plus que le début de son fonctionnement.

Contrepoint

Des solutions aux problèmes

GMNN
Libreville/Gabon

DIRECTEUR général de la Marine marchande depuis le 9 octobre 2020, Fidèle Angoue Mba affirme que bien avant le déclenchement de la grève actuelle, tout était déjà mis en œuvre pour résoudre les différentes questions mises en exergue par le Syndicat national de la Marine marchande. Des revendications trouvées sur la table à sa prise de fonctions.

Depuis le 6 décembre 2021, son administration est dans l'attente

du versement par le Trésor public d'une ristourne d'un montant de 115 000 000 de francs qui devrait permettre de résoudre certains problèmes, tels que les frais de visite qui figurent en bonne place sur la liste des revendications. "À mon arrivée, j'avais demandé au syndicat de m'accorder une trêve sociale car, la tension était très forte. Une demande qu'ils avaient rejetée. Donc toutes leurs revendications sont antérieures à mon arrivée".

Malgré ce climat tendu, le nouveau responsable, avec l'appui des hautes autorités, avait com-

mencé à trouver des solutions à cette crise qui n'en finissait pas. De juillet à décembre 2020 par exemple, la ristourne du Trésor public était de 0 % car l'État absorbait tout ce que reversait la Marine marchande. Ladite ristourne a été ramenée à 40 %. Ce qui permet aujourd'hui de résoudre certaines questions de fonctionnement malgré les retards de versements du Trésor. Par ailleurs, le protocole d'accord contenant les différents points de revendications du syndicat avait été signé en avril 2021, alors que la loi de finances avait déjà été

promulguée. C'était donc logique que la Marine marchande passe le premier semestre 2021 sans finances et donc sans la possibilité de résoudre les points de ce protocole.

L'organisation des états généraux contenue dans ledit protocole est estimée à 45 millions de francs, les frais de visite font 240 millions de francs par trimestre, soit 720 millions toute l'année. "Puisque la ristourne qui provient du Trésor arrive de façon perlée, nous sommes aussi contraints de résoudre les problèmes de façon perlée".